



## Synthèse annuelle 2022

### En 2022, les prix décollent en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, l'inflation reste modérée au regard des autres pays.

En 2022, le niveau moyen de l'inflation en Nouvelle-Calédonie s'établit à 3,7 % sur un an. Il dépasse pour la première fois la barre des 3 %, pour se fixer bien au-dessus de la moyenne des dix dernières années (0,7 %). Le niveau de l'inflation en Nouvelle-Calédonie reste bien en-dessous de la situation dans bon nombre de pays ; en particulier, dans les pays avec lesquels le territoire commerce le plus, ou les pays voisins de la zone Pacifique. Le contexte économique mondial sous tensions se traduit sur la valeur des devises étrangères et des cours des matières premières. Fortement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements, la Nouvelle-Calédonie en subit le contrecoup sur les prix de l'énergie (+17 % sur un an) et de l'alimentation (+6 %). À ce contexte international s'ajoutent des causes endogènes qui expliquent une augmentation ciblée sur d'autres produits : les aléas climatiques renchérissent les prix des fruits et légumes. En dépit de l'inflation mondiale, localement les prix des biens manufacturés reculent et contribuent à modérer l'inflation globale.

#### Une hausse des prix modérée au regard de l'inflation mondiale

- En 2022, les prix décollent

En 2022, l'inflation calédonienne atteint 3,7 % en moyenne sur un an. Cette évolution tranche avec la relative stabilité de ces dernières années. Cette hausse des prix pèse de manière différenciée sur les différentes familles de produit. Les plus impactées sont l'énergie avec une envolée à 16,6 %, et l'alimentation avec 6,4 %. Le tabac (produit largement soumis à réglementation) connaît un bond de +9,4 % sous l'effet d'une mesure gouvernementale entrée en vigueur en janvier 2022. L'augmentation des prix des services se limite à 1,7 % sur un an. Les produits manufacturés, en recul pour la cinquième année (-1,1 %), sont à contre-courant.

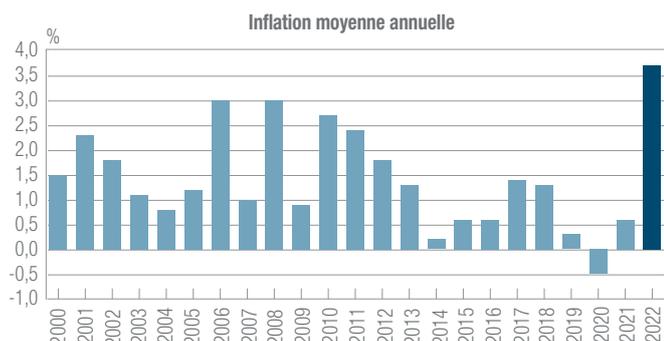
En 2022 le contexte mondial est dégradé, avec des tensions persistantes dans la chaîne d'approvisionnement suite à la pandémie et l'emballement des cours des matières premières en lien avec la

guerre en Ukraine (**voir encadré n°1**). Ce contexte explique en très grande partie l'inflation constatée localement.

- Une inflation notable qui reste néanmoins modérée au regard des autres pays

Cependant, si le niveau de l'inflation en 2022 rompt avec la tendance des années précédentes à laquelle le consommateur calédonien s'était habitué, celui-ci semble particulièrement modéré au regard de la situation de bon nombre de pays. Ainsi, l'inflation qui sévit dans l'hexagone sur la même période s'établit à 5,2 %. Hormis la Chine et le Japon (+2 %), celle des autres nations pour lesquelles les données sont disponibles est bien supérieure, atteignant +14 % en moyenne dans les pays européens de l'OCDE. Parmi les grandes puissances anglo-saxonnes, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande accusent une envolée de plus de 7 % en moyenne, tirée en grande partie par la montée des prix des carburants.

Figure 1. 2022 : un niveau d'inflation record en Nouvelle-Calédonie



Source : Isee

Figure 2. L'inflation calédonienne est modérée en comparaison de celle de ses principaux partenaires commerciaux



Source : Indices de la nomenclature COICOP - OCDE et FMI

Dans la région, la situation de la Nouvelle-Calédonie semble nettement moins défavorable que celle de ses voisins. En Polynésie par exemple, l'inflation s'établit à 6,4 %, soit 2,7 points au-dessus de l'inflation calédonienne, et touche tous les postes de consommation.

La situation des autres territoires est plus disparate. L'inflation est inférieure à 5 % à Fidji et, à l'inverse, dépasse la barre des 10 % aux Samoa et à Tonga.

Hormis pour le Japon, l'inflation s'est amorcée dès 2021, en période de crise pandémique et de ralentissement du commerce mondial. Parmi les principaux partenaires commerciaux de la Nouvelle-Calédonie, la hausse s'échelonne en 2021 entre 1,6 % en France et 4,7 % aux États-Unis (*voir fig. 2*). Il en est de même dans les territoires voisins à l'exception toutefois de Fidji, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. L'inflation de ces derniers est contenue en 2021 à moins de 1 %, pour décoller en 2022.

Figure 3. L'inflation calédonienne est l'une des moins fortes de la région



Source : Isee

## Encadré n° 1

### Un contexte économique mondial dégradé : des tensions persistantes dans la chaîne d'approvisionnement et l'emballement des cours des matières premières

Après deux années de confinement dans un contexte de crise sanitaire mondiale lié au Covid 19, les frontières réouvrent progressivement en 2022 et les échanges internationaux reprennent : globalement, ceux-ci restent toutefois inférieurs à ce qu'ils étaient à la période pré-Covid.

Si l'Europe se déconfiner dès le début de l'année 2022, les pays de la zone Pacifique partenaires de la Nouvelle-Calédonie se rouvrent plus tardivement. Ainsi, l'Australie entame une ouverture au début du premier trimestre, puis c'est au tour de la Nouvelle-Zélande au deuxième trimestre, et enfin du Vanuatu au troisième. Il faut attendre le dernier trimestre pour le Japon. Le confinement de la Chine se poursuit officiellement jusqu'en janvier 2023, occasionnant encore en 2022 des difficultés sur l'offre et les chaînes d'approvisionnement, notamment de produits manufacturés.

À cette situation de sortie de pandémie se greffent, à partir du 24 février 2022, les conséquences du conflit russo-ukrainien, provoquant une crise énergétique mondiale sans précédent depuis les crises pétrolières des années 1970. En effet, la Russie est l'un des plus grands exportateurs de pétrole et de gaz. En 2021, elle fournissait environ 45 % du gaz et 30 % du pétrole achetés par l'Union européenne (*source : Commission européenne*). En réaction à cette invasion, les puissances occidentales prennent des sanctions économiques à l'encontre de la Russie. La situation les invite à réduire leur dépendance énergétique. Le conflit russo-ukrainien menace ainsi la sécurité d'approvisionnement en gaz et fait grimper les prix de l'énergie à des niveaux sans précédent. Par ailleurs, la situation mondiale s'aggrave davantage par de fortes tensions sur les marchés des céréales, l'Ukraine étant le grenier à blé de l'Europe. Elles ont pu aller jusqu'à une crise alimentaire dans certains pays.

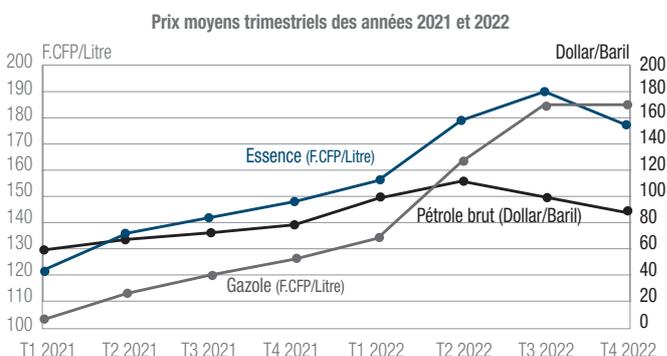
### La hausse des cours des matières premières et des devises affecte la Nouvelle-Calédonie

- La Nouvelle-Calédonie subit la crise énergétique mondiale

Premier contributeur à l'inflation calédonienne en 2022, le poste énergie enregistre une envolée de 17 % sur un an.

À l'importation, les achats d'huiles de pétrole pour les carburants automobile subissent violemment la hausse des cours mondiaux du pétrole et du fret. Parallèlement, la dépréciation de notre monnaie vis-à-vis du dollar majore cette hausse des cours (*voir encadré n°2*). Ainsi, leur prix unitaire à l'entrée sur le territoire double sur un an (essence +88 % et gazole +117 %). L'inflation se répercute irrémédiablement sur les prix à la pompe. En mai 2022, les autorités locales prennent des mesures de régulation (*voir encadré n° 3*) pour en amortir l'impact auprès du consommateur calédonien. Le choc est ainsi contenu à la pompe avec une hausse de 28 % pour l'essence et 45 % pour le gazole, en moyenne sur l'année.

Figure 4. Les cours du pétrole se répercutent en Nouvelle-Calédonie sur les prix à la pompe avec un décalage d'un trimestre



Source : JONC ; Isee

Encadré n° 2

Une dépréciation de l'euro qui amplifie l'inflation

La Nouvelle-Calédonie est particulièrement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements. Les variations de taux de change se répercutent donc visiblement sur la facture des importations et potentiellement sur le prix final du produit à la consommation.

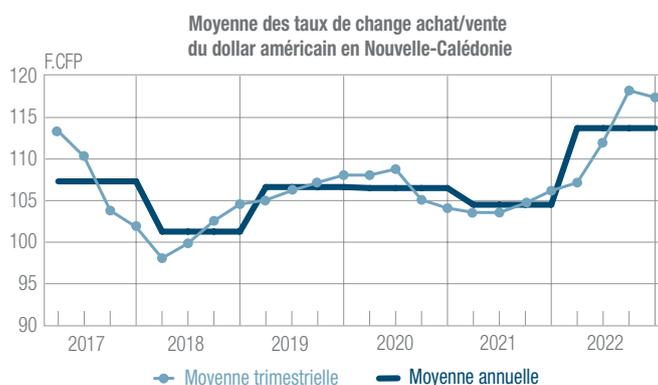
Or, en 2022 le coût moyen des principales devises traditionnellement arrimées au dollar a significativement augmenté.

Globalement sur l'année, le taux de change moyen du dollar américain en F.CFP augmente de 8,8 % par rapport à 2021 (moyenne achat-vente). La dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar (*voir infra*) a eu pour effet d'accroître encore davantage le renchérissement, déjà évoqué, du prix des matières premières et des matières intermédiaires importées ; notamment celui des énergies (carburants, combustibles, gaz) qui sont traditionnellement facturées en dollar.

Ainsi en 2022, la part du montant des importations facturées en dollar US augmente significativement (35 % contre 26 % un an plus tôt), au détriment des achats libellés en euro (36 % contre 45 % en 2021).

Parallèlement le taux de change moyen des dollars australien et néo-zélandais augmente pour la deuxième année consécutive, cumulant respectivement une augmentation de 8,8 % et 4,8 % sur deux années.

Figure 5. En 2022, le taux de change du dollar américain atteint un niveau inégalé sur la période quinquennale



Source : Association française des banques de Nouvelle-Calédonie

Début 2022, deux événements ont entraîné la dépréciation de la monnaie unique européenne : le début de la guerre Ukraine en février 2022 (*voir encadré n°1*), puis l'annonce de l'administration Biden d'un plan de relance massif aux États-Unis, en mars 2022. L'euro, proche de 1,2 dollar à ce moment-là, entre dans une dynamique baissière et franchit un premier palier à 1,13 dollar. Sur fond de perspectives d'arrêt des livraisons de gaz russe et de remontée des taux américains pour lutter contre l'inflation durant les mois d'été 2022, d'autres paliers cèdent successivement, jusqu'à une relative stabilisation autour d'un euro pour un dollar en septembre 2022.

La tendance à la dépréciation de l'euro s'inverse brusquement dès le mois de novembre, lorsque la Réserve fédérale américaine annonce un ralentissement de sa politique de restriction monétaire.

Encadré n° 3

Les pouvoirs publics calédoniens interviennent sur les prix des carburants

Le 30 mai 2022, le congrès délibère pour contenir l'envolée des prix à la pompe (*voir encadré n°1*). Les taux des deux taxes applicables sur les carburants (TPP et TAPP) sont modulés mensuellement sur la période de juillet à décembre 2022, en fonction de l'évolution des cours.

Le 29 juin, un accord interprofessionnel est signé entre les trois opérateurs pétroliers locaux et le gouvernement, qui encadre une remise tarifaire accordée à des secteurs d'activités identifiés. La remise est fixée à un maximum de 3 F/L sur le prix des carburants vendus en station-service, aux transporteurs scolaires et ambulanciers (essence), et aux agriculteurs exempts d'exonération sur la TPP et la TAPP (gazole).

Quant aux autres sources d'énergie, le prix à l'importation du gaz conditionné (coût assurances fret compris) augmente sans surprise de 51 % (source Dimenc). À la vente, le prix public de la recharge de bouteille T13, TGC incluse, se limite à une hausse de 21,8 %.

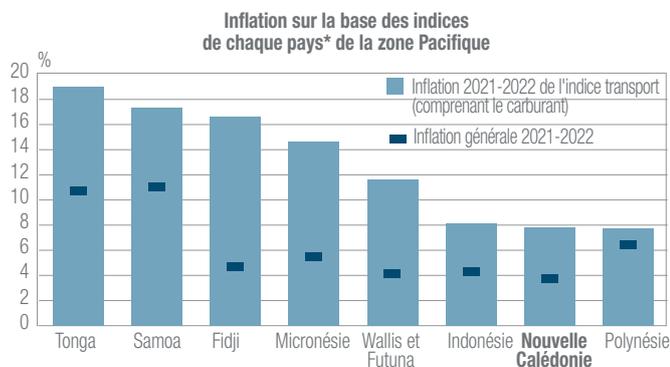
Le gouvernement a maintenu le prix de l'électricité inchangé depuis 2019, mais cette situation n'était plus tenable : pour ce poste qui grève le plus le budget des ménages en matière d'énergie, la hausse est limitée à 1,9 % en moyenne sur un an. Le gouvernement a mis en place au mois de mars un dispositif de variation plafonnée des tarifs de l'électricité, à l'image de ceux existant pour le calcul des prix publics de l'essence, du gazole et du gaz. Il limite les évolutions trimestrielles à plus ou moins 4 % et interdit deux évolutions successives à la baisse ou à la hausse.

- Des répercussions sur le secteur de l'automobile et des transports toutefois maîtrisées en comparaison des autres pays

Malgré la forte hausse des prix des carburants en Nouvelle-Calédonie (+31 %), l'inflation sur l'indice transport est contenue à 7,8 % en moyenne sur un an, soit bien en-dessous de celle de la majorité des territoires recensés de la zone Pacifique.

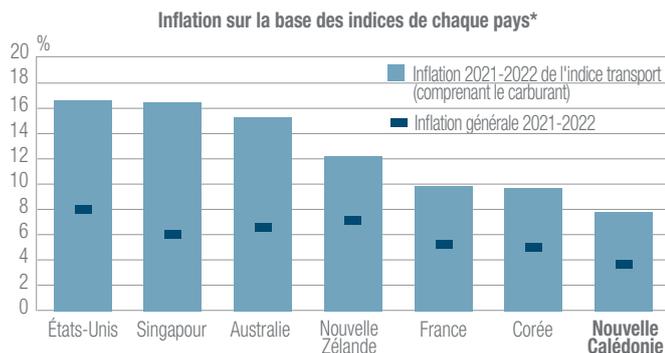
Ainsi ce poste contribue indéniablement à l'inflation calédonienne en progressant deux fois plus vite que l'indice général. Toutefois, son impact sur les activités de déplacement des consommateurs locaux est moins prédominant que dans d'autres territoires insulaires.

**Figure 6. En 2022, la Nouvelle-Calédonie semble moins fortement affectée par la hausse des prix des carburants que certains territoires voisins d'Océanie**



Source : Indices de la nomenclature COICOP - OCDE et FMI  
\*Pays pour lesquels l'information est disponible

**Figure 7. L'inflation du transport est moindre en Nouvelle-Calédonie que chez ses principaux partenaires**



Source : Indices de la nomenclature COICOP - OCDE et FMI  
\*Pays pour lesquels l'information est disponible

La division « transport » de l'IPC comprend, outre les carburants, l'achat et l'entretien de véhicules ainsi que les services de transports par la route, la mer ou les airs (voir infra).

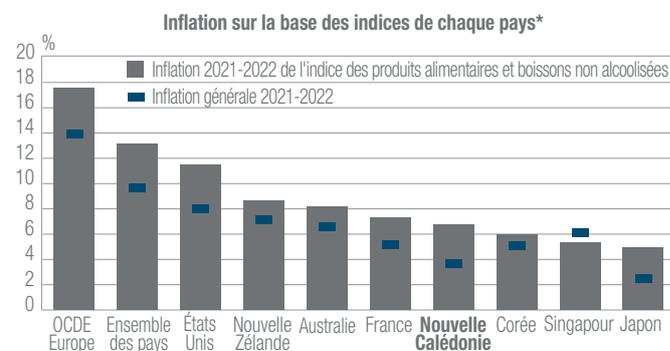
- La hausse des cours mondiaux des matières premières alimentaires se répercute localement sur les prix de l'alimentation

En Nouvelle-Calédonie en 2022, les prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées augmentent de 6,8 % en moyenne sur l'année. Jamais les prix de l'alimentation n'avaient enregistré pareille hausse.

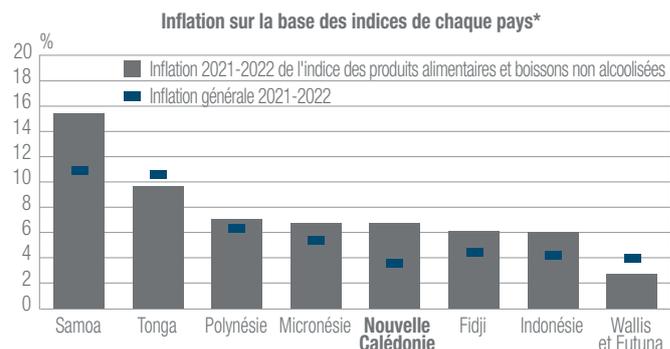
Cette hausse est proche du niveau moyen de l'ensemble des pays avec lesquels la comparaison de cet indice a pu être établie : principaux pays partenaires commerciaux ou pays du Pacifique Sud. Certes, les habitants de Wallis et Futuna, du Japon, de Singapour, de Corée, d'Indonésie ou de Fidji ont été confrontés à des augmentations moindres. Mais à l'inverse, en Polynésie française, en France hexagonale, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis ou aux Samoa, la population a dû faire face à des hausses de prix parfois beaucoup plus importantes pour se nourrir.

Sur le territoire, l'inflation concerne l'ensemble des familles de produits alimentaires et boissons, toutefois les matières grasses (huiles, graisses, céréales...) font partie des plus touchées.

**Figures 8 et 9. En Nouvelle-Calédonie, l'inflation sur le poste alimentation est moindre que chez certains de ses principaux partenaires mais elle est relativement proche de celle de ses voisins**



Source : Indices de la nomenclature COICOP - OCDE et FMI  
\*Pays pour lesquels l'information est disponible



Source : Indices de la nomenclature COICOP - OCDE et FMI  
\*Pays pour lesquels l'information est disponible

À l'importation, la flambée des prix des huiles alimentaires (+57 %), du beurre (+23 %) et de la margarine (+9 %), pèsent sur le marché local : ainsi le poste « huiles et graisses » augmente globalement dans les rayons de 9,4 %. Il s'agit d'une part des répercussions de la pénurie mondiale d'huiles alimentaires, l'Ukraine étant un grand producteur de colza et de tournesol. D'autre part, la Nouvelle-Zélande et la France conjuguent une production en baisse avec une forte demande mondiale, à l'origine de la hausse des cours des produits laitiers industriels. Ces deux pays fournissent chacun plus de 40 % du lait et des produits laitiers importés en Nouvelle-Calédonie. L'inflation générée se répercute naturellement sur les produits apparentés, le lait et les fromages, qui augmentent pour le consommateur calédonien.

Par ailleurs, le prix de la viande vendue en boucherie renchérit de 6,4 %. Cette hausse reste relativement mesurée au regard des cours mondiaux élevés d'une part, et des décisions prises par les autorités en soutien aux éleveurs locaux d'autre part. Ainsi, le prix au kilo de la viande importée progresse de 12,5 % sur un an. En effet, dans un contexte international déjà fortement secoué par les pandémies animales (grippe aviaire et peste porcine), le marché de la viande subit de plein fouet l'augmentation des prix des céréales servant à l'alimentation des élevages. La pression sur les marchés internationaux est d'autant plus forte que la demande mondiale est en augmentation. En outre, la Nouvelle-Calédonie pâtit d'une offre moins importante en provenance de Nouvelle-Zélande : confiné jusqu'en mai 2022, le pays a dû faire face à une pénurie de main d'œuvre sur une partie de l'année.

S'agissant de la viande produite localement, l'augmentation des prix des céréales importées se répercute sur les coûts de production.

Ainsi, face à cette situation inflationniste et pour préserver et renforcer l'autonomie alimentaire, le gouvernement calédonien révisé à la hausse les prix d'achat aux éleveurs et les conditions de vente de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (Ocef). Il augmente également le montant du prélèvement sur les viandes importées (ovines, caprines, bovines et porcines).

Toutes origines confondues, les ovins et caprins, les volailles et les abats, sont les viandes qui augmentent le plus fortement dans les commerces locaux. Elles augmentent de plus de 10 % sur un an. Le porc, le bœuf et le veau restent cantonnés entre 4 % et 5 %.

De même, les prix de la famille des pains et céréales augmentent en rayon globalement de 5,1 %. Dans le détail, les prix des pains et autres produits de boulangerie, et plus encore des pâtes alimentaires, enregistrent une hausse plus forte sur un an. À l'inverse, l'augmentation des prix des biscuits sucrés ou salés, des viennoiseries, pâtisseries et autres gâteaux, reste inférieure à ce niveau. À l'échelle mondiale, le cours du blé se renchérit de 27 % sur un an (12 % pour le maïs). Il se répercute sans surprise sur le prix unitaire des importations : de +12 % sur les pâtes alimentaires, +18 % sur le riz, jusqu'à +48 % pour les autres céréales (farines...). Bien qu'élevée pour le consommateur, l'inflation affichée en magasin reste contenue au regard de l'inflation importée (**voir encadré n° 4**).

Le cours mondial du sucre, renchérit de 12 % sur un an, tire sans surprise les prix de la famille des produits sucrés, confitures, chocolats, confiseries et produits glacés à la hausse. Pour le consommateur final, ils augmentent localement de 6,2 %.

## Encadré n° 4

### Des efforts pour juguler l'inflation importée sur les produits alimentaires

Dans leur ensemble, les importations de produits alimentaires permettent de remédier au manque d'autonomie alimentaire de la Nouvelle-Calédonie. Elles pallient un appareil productif insuffisant ou la survenue d'aléas qui mettraient en difficulté une filière, et permettent une diversification de l'offre et des gammes de prix.

En 2022, cet équilibre vacille sous l'influence d'un contexte mondial tourmenté et de l'emballement de la tendance inflationniste amorcée en 2021. Le gouvernement et les acteurs locaux tentent d'en amortir les répercussions. Du côté des opérateurs économiques, l'inflation est lissée sur plusieurs produits, les marges sont probablement ajustées et, sous l'impulsion du gouvernement, des accords interprofessionnels visant à contenir la hausse des prix sont signés.

Ainsi, le « bouclier qualité prix », mis en place pour la première fois en Nouvelle-Calédonie au 1<sup>er</sup> octobre 2019, est réactivé et étendu à un plus large panel de produits frais (viande, poisson, fruits, légumes...) et de commerces. Il s'agit d'un outil de modération par la fixation d'un prix maximal pour une liste de produits définie dans le cadre de l'accord. Mis en place temporairement pour quelques mois en 2022, celui-ci est prolongé en 2023.

### Des causes endogènes expliquent des augmentations ciblées

- Des pluviométries exceptionnelles impactent pour la deuxième année les productions maraîchères

Les légumes subissent une double peine, les intempéries et le contexte inflationniste mondial. Pour la deuxième année soumise à des aléas climatiques, le premier poste inflationniste est celui des légumes, à hauteur de 14,9 % en moyenne sur un an. Le secteur agricole est durement touché par une pluviométrie exceptionnelle et trois épisodes dépressionnaires tropicaux qui occasionnent des pénuries en fruits et légumes. Celles-ci sont renforcées par des

volumes importés nettement inférieurs aux volumes autorisés. Ainsi, contrairement aux années précédentes, les importations ne jouent pas le rôle d'amortisseur, en alimentant le marché local de produits moins onéreux. Au contraire, le prix des légumes importés progresse en moyenne de 23 % à l'arrivée sur le territoire, et contribue à l'inflation locale.

L'envolée des prix des fruits sur les étals calédoniens est contenue à 6,3 %. L'inflation est freinée par les agrumes (-20,6 %) et les fruits à noyaux (mangues, avocat, letchis) (-13,4 %).

- Une inflation modérée pour les boissons

L'augmentation de 5,6 % du prix des boissons non alcoolisées est cohérente avec celle des boissons importées (+5,2 %).

De même, la progression de 3,6 % à l'importation des prix des boissons alcoolisées importées se répercute à la vente (+3,3 %). Les bières et les apéritifs sont les alcools qui subissent les plus fortes hausses localement (entre 6 et 8 %).

- Les prix des services augmentent mais la hausse est encore contenue

Loin derrière le niveau d'inflation de l'énergie (+16,6 %), de l'alimentation (+6,4 %) et du tabac (+9,3 %), la hausse moyenne des prix de services est contenue à 1,7 % sur un an.

Dans le détail toutefois, la fourniture d'eau (+12,5 %), le transport aérien (+4,6 %), les cantines (+4,1 %) et les services d'assainissement (+3,6 %) notamment, enregistrent des hausses marquées. À l'inverse les services de téléphonie et d'accès à internet reculent de 1,2 %.

Le salaire minimum garanti (SMG) et le salaire minimum agricole garanti (Smag) sont indexés sur l'inflation. Ils ont donc connu quatre revalorisations successives au cours de l'année 2022, qui ont conduit à une augmentation globale de 4,2 % entre janvier et décembre 2022. Les grilles salariales vont s'ajuster en conséquence : c'était l'objet des négociations paritaires en fin d'année 2022 et début d'année 2023. Elles pourraient faire évoluer les prix des services en 2023 en tirant par ricochet les salaires vers le haut.

## Encadré n° 5

### Une évolution des prix des biens d'équipements à contre-courant

La baisse de 1,1 % des prix des produits manufacturés contribue à modérer l'inflation globale.

Les prix des vêtements (-9,3 %) et des chaussures (-11,9 %) reculent pour la septième année consécutive. Ils sont rejoints cette année par les effets personnels (-1,9 %).

Les prix des gros appareils électroménagers, équipements audiovisuels ou de téléphonie, et gros outillage baissent de 1,5 % à 5,8 % sur un an, après des baisses déjà marquées les deux années précédentes. Ainsi, sur trois ans, la chute oscille entre 13 % et 15 % pour les gros appareils ménagers ou de jardinage et l'audiovisuel, et atteint même 35 % pour la téléphonie.

La tendance est tout de même à la hausse pour les biens d'équipement non durables ou non électroniques (vaisselles, articles de ménage, outillage de jardin). Leur prix augmente de 1,2 % à 4,5 % sur un an.

### Principaux produits qui influencent l'inflation annuelle

Base 100 en déc. 2021	Pondération 2022	Indice moyen annuel		Variation sur un an (%)
		2021	2022	
<b>Indice général du mois</b>	<b>10 000</b>	<b>99,51</b>	<b>103,18</b>	<b>3,7</b>
<b>Indice hors tabac</b>	<b>9 693</b>	<b>99,50</b>	<b>102,98</b>	<b>3,5</b>
<b>Indice hors tabac hors loyer</b>	<b>8 862</b>	<b>99,45</b>	<b>103,24</b>	<b>3,8</b>
Détail en 5 indices conjoncturels et quelques groupes et postes emblématiques*				
<b>Alimentation</b>	<b>2 113</b>	<b>100,10</b>	<b>106,53</b>	<b>6,4</b>
Produits alimentaires	1708	100,52	107,49	6,9
Viande	441	99,87	106,23	6,4
Pains et céréales	390	99,81	104,88	5,1
Légumes	221	110,64	127,17	14,9
Lait, fromages et œufs	195	96,55	103,03	6,7
Fruits	119	98,45	104,66	6,3
Sucre, confitures, chocolat, confiserie et produits glacés	111	97,43	103,42	6,2
Poisson	106	100,08	100,40	0,3
Produits alimentaires divers	81	101,02	104,06	3,0
Huiles et graisses	44	96,12	105,11	9,4
Boissons non alcoolisées	214	98,71	104,20	5,6
Eaux minérales, boissons gazeuses, jus et sirops	152	98,68	104,24	5,6
Café, thé, cacao	62	98,80	104,10	5,4
Boissons alcoolisées	191	97,31	100,53	3,3
Vins, cidres et champagne	79	99,97	100,73	0,8
Bières	78	92,87	100,08	7,8
Alcools	35	98,42	101,09	2,7
<b>Tabac</b>	<b>307</b>	<b>100,00</b>	<b>109,34</b>	<b>9,3</b>

Source : Isee

\*Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)

## Principaux produits qui influencent l'inflation annuelle (suite)

Base 100 en déc. 2021	Pondération	Indice moyen annuel		Variation sur un an (%)
		2022	2021	
<b>Produits manufacturés</b>	<b>2 200</b>	<b>101,13</b>	<b>100,03</b>	<b>-1,1</b>
Voitures particulières	650	101,14	100,48	-0,7
Vêtements	163	102,47	92,92	-9,3
Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	152	101,05	103,64	2,6
Biens d'équipement ménagers non durables	130	99,39	103,86	4,5
Meubles et articles d'ameublement	91	95,91	98,89	3,1
Gros appareils ménagers électriques ou non	76	103,66	100,44	-3,1
Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	74	98,88	101,64	2,8
Chaussures y compris réparation	63	109,35	96,32	-11,9
Biens durables pour les loisirs d'extérieur	62	101,37	101,85	0,5
Jeux, jouets et passe-temps	62	132,20	98,28	-25,7
Produits pharmaceutiques	59	100,00	99,73	-0,3
Équipements de téléphonie et de télécopie	49	105,28	99,13	-5,8
Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	42	99,99	102,16	2,2
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	39	102,29	98,96	-3,3
Petits outillages et matériels non électriques	36	99,69	101,92	2,2
Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	35	100,56	98,72	-1,8
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	33	100,40	98,46	-1,9
Bicyclettes	28	101,97	99,57	-2,4
Articles de ménage en textiles	25	95,78	98,90	3,3
Gros outillages et matériels électriques	22	101,33	99,86	-1,5
Appareils électriques ou non pour les soins personnels	11	96,67	100,46	3,9
Matériels et appareils thérapeutiques	10	100,22	99,43	-0,8
Produits pour l'entretien et la réparation du logement	8	99,63	99,26	-0,4
Équipement photographique et cinématographique, instrument d'optique	7	103,25	98,98	-4,1
<b>Energie</b>	<b>1 008</b>	<b>93,57</b>	<b>109,10</b>	<b>16,6</b>
Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	525	87,31	114,74	31,4
Electricité	432	100,00	101,87	1,9
Gaz	51	92,80	112,42	21,1
Combustibles solides	0	97,29	104,46	7,4
<b>Services</b>	<b>4 372</b>	<b>99,53</b>	<b>101,20</b>	<b>1,7</b>
Loyers effectifs	832	100,07	100,29	0,2
Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	472	99,34	101,97	2,7
Services de téléphonie et d'accès à internet	437	100,02	98,81	-1,2
Transport aérien de voyageurs	343	100,32	104,91	4,6
Services des cinémas et spectacles	222	99,52	101,14	1,6
Assurances liées aux transports	206	99,51	100,67	1,2
Services domestiques	197	100,03	100,09	0,1
Protection sociale	176	99,77	101,50	1,7
Services d'entretien et de réparation du logement	129	98,16	101,47	3,4
Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	126	99,99	100,75	0,8
Entretien et réparation des véhicules personnels	114	97,30	98,66	1,4
Services d'hébergement	106	100,30	101,74	1,4
Assurances liées à la santé	90	100,00	100,39	0,4
Cantines	88	97,61	101,57	4,1
Voyages à forfait	81	99,68	99,64	0,0
Transport de voyageurs par route	76	99,98	100,08	0,1
Fourniture d'eau	66	99,26	111,70	12,5
Services sportifs et récréatifs	62	99,94	100,25	0,3
Services d'assainissement	61	100,00	103,18	3,2
Enlèvement des ordures	51	99,77	100,40	0,6
Autres services relatifs aux véhicules personnels	51	100,62	101,30	0,7
Assurances liées au logement	48	99,56	102,59	3,0
Transport maritime ou fluvial de voyageurs	23	100,00	102,47	2,5
Services postaux	15	95,62	103,62	8,4

Source : Isee

\*Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)